

Source **Localtis.info**

**Finances locales** Publié le vendredi 6 mars 2015 / Le gouvernement et l'AMF vont travailler à un état des lieux des finances du secteur communal.



© Hamilton / REA

**D'ici fin mai, un groupe de travail constitué par le gouvernement et l'Association des maires de France se penchera sur "l'évolution des finances du bloc local et son impact sur l'investissement public", a-t-on appris à l'issue de l'entrevue, ce 5 mars à Matignon, centrée sur la baisse des dotations aux collectivités. Rien de très concret pour le moment, donc.**

Jusqu'à présent inflexible sur la baisse de 11 milliards d'euros des dotations que l'Etat va attribuer aux collectivités territoriales entre 2015 et 2017, le Premier ministre a accepté ce 5 mars de faire un pas en direction des maires, qui n'ont de cesse de l'alerter sur leur inquiétude quant aux conséquences de cette mesure.

Rapidement, le gouvernement et l'Association des maires de France (AMF) formeront un groupe de travail dans le but d'aboutir à un "diagnostic partagé de l'évolution des finances du bloc local et de son impact sur l'investissement public", a annoncé Matignon à l'issue de l'entretien que Manuel Valls a eu ce jour avec une délégation des représentants des maires. Pilotée par le Premier ministre, la réalisation de ce diagnostic "se fondera en particulier sur les chiffres définitifs de l'exécution budgétaire 2014, qui seront connus en avril, ainsi que sur l'analyse des budgets prévisionnels 2015 des communes et des intercommunalités qui sont en cours d'adoption par les assemblées locales."

Comme il l'a fait devant la presse le 3 mars, François Baroin, président de l'AMF, a dressé des perspectives alarmantes des finances locales, avec une baisse possible de 30% de l'investissement qui affectera durement en particulier les secteurs du bâtiment et des travaux publics.

### **"Signe d'ouverture"**

L'AMF n'a pas obtenu gain de cause. En tout cas, pas pour l'instant. Elle réclamait une minoration du volume de la baisse et un étalement de son application. Mais son président a reconnu que "pour la première fois, le Premier ministre a ouvert la porte". "C'est un signe d'ouverture", a réagi de son côté Philippe Laurent, secrétaire général de l'AMF, interrogé par Localtis. Le maire de Sceaux attache notamment de l'importance au fait que le groupe de travail soit rattaché non à Bercy - que l'on sait enclin à la sévérité avec les collectivités - mais au Premier ministre. Ce dernier "est conscient de l'effet de levier qu'a l'investissement public et du problème qu'il y aura si rien ne change. Ce n'était pas forcément le cas il y a quelques mois", a estimé Philippe Laurent.

Au-delà des dotations, l'AMF souhaite, au sein du groupe de travail, discuter également du fonds de compensation pour la valeur ajoutée (FCTVA) et du rétablissement du jour de carence pour les fonctionnaires malades, ont déclaré ses dirigeants à l'AFP. François Sauvadet, député UDI qui a été à l'origine de cette dernière mesure très controversée en tant que ministre de la Fonction publique durant le quinquennat de Nicolas Sarkozy, s'est très rapidement réjoui, dans un communiqué, de la revendication émise par l'AMF.

## **L'inflation zéro, bonne nouvelle**

Le Premier ministre "débattra" fin mai des conclusions du groupe de travail avec les responsables de l'AMF. Vraisemblablement, tout sera mis sur la table. On peut d'ores et déjà penser que si les maires vont mettre l'accent sur le caractère selon eux insoutenable de la baisse de 11 milliards d'euros qui vient s'ajouter au poids des nouvelles normes (comme les rythmes scolaires), le gouvernement essaiera de le minimiser en le ramenant au poids total des budgets locaux. Il pourrait aussi présenter le taux de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2015 (0,9% alors que le gouvernement s'attend à une inflation zéro) et certaines mesures fiscales des lois de finances de fin 2014 (taxe de séjour, majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires) comme autant de marges de manœuvre nouvelles pour les collectivités territoriales. Le gouvernement a déjà utilisé de tels arguments face aux élus.

Dans ce registre, on sait d'ailleurs que l'imagination du gouvernement est grande. Ce 5 mars, le ministre des Finances a ainsi avancé un autre argument. "Il faudra voir quel est le surcroît de pouvoir d'achat [des collectivités locales] qui est dû à une très faible inflation", a dit Michel Sapin à la presse. Mais l'AMF a souvent indiqué que l'inflation enregistrée par les communes est en général supérieure à celle calculée par l'Insee, ce que confirme le "panier du maire" réalisé par la Banque postale.

## **Des gestes en fin d'année ?**

Au final, les maires obtiendront-ils une révision du montant de 11 milliards d'euros des dotations et du rythme de sa mise en œuvre ? Rien n'est moins sûr. "Ne pas toucher aux dotations", autrement dit ne pas les raboter, "c'est rendre impossible la baisse de la dépense publique", défendait encore la ministre en charge de la décentralisation, le 4 mars à l'Assemblée nationale. Il faut dire que la pression exercée par Bruxelles sur la trajectoire française de réduction des déficits est très contraignante pour le gouvernement. Mais un observateur avisé des finances publiques pronostique que le gouvernement est en capacité de faire des gestes en direction des collectivités locales. Il pourrait faire le choix de mesures peu visibles depuis Bruxelles, mais qui auraient réellement pour effet de desserrer un peu l'étau dans lequel elles se trouvent. On saura à l'automne, lors de la discussion sur les textes financiers de fin d'année, si le gouvernement fait ce choix.

Selon l'AMF, le gouvernement aurait aussi promis à ses interlocuteurs une réunion de travail sur le projet de loi relatif aux compétences des collectivités territoriales que l'Assemblée examine actuellement en première lecture. A l'issue du vote qui interviendra le 10 mars, le gouvernement et les maires examineront "les points qui mettent en cause les compétences majeures des communes, posent de vraies difficultés d'application ou entraîneront des dépenses supplémentaires".

Avec ces prochains rendez-vous, l'AMF semble avoir marqué des points. Y compris par rapport aux autres associations de collectivités territoriales ? Elle "a retrouvé une position centrale", se réjouit ainsi Philippe Laurent. Ces discussions bilatérales vont dès lors peut-être affaiblir le rôle de l'instance de Dialogue national des territoires mise en place le 10 février dernier et qui doit à nouveau se réunir d'ici l'été.